

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 38 /2003

**OBJET : BUDGET « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA SAUER »
- EXERCICE 2003**

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003

Après présentation du budget primitif « Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer » de l'exercice 2003 par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer ,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

***. les crédits d'un montant de 2 937 399,04 €
en dépenses et recettes de fonctionnement***

***. les crédits d'un montant de 1 666 329,61 €
en dépenses et recettes d'investissement***

au titre du budget primitif « Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer » 2003.

Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL